

**D.C.B International**

SAS au capital de 3 000 000 €

113 chemin de Fontanières

69350 La Mulatière

423 479 633 RCS Lyon

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU 17 JUILLET 2025**

**Sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Présidente, affecte le bénéfice distribuable représentant le report à nouveau bénéficiaire de 15 105 360,34 € auquel est imputée la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de < 39 169,47 > €, soit 15 066 190,87 €, en totalité au compte « Autres réserves ».

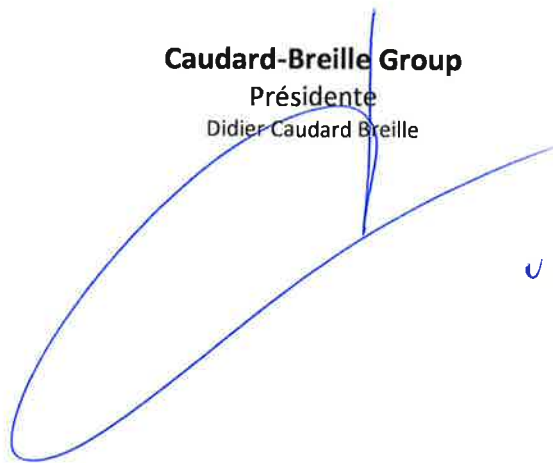
*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Certifié conforme

**Caudard-Breille Group**

Présidente

Didier Caudard Breille



**D.C.B International**  
SAS au capital de 3 000 000 €  
113 chemin de Fontanières  
69350 La Mulatière  
423 479 633 RCS Lyon

**COMPTES ANNUELS AU**  
**31 DECEMBRE 2024**

*Certifiés conformes*

**Caudard-Breille Group**  
Présidente  
Didier Caudard Breille





## 2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS DCB INTERNATIONAL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		113 chemin de Fontanieres 69350 LA MULATIERE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 2 3 4 7 9 6 3 3 0 0 0 4 6		Néant		<input type="checkbox"/>	
				Exercice N clos le,		31/12/2024	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	18 337	15 947	2 390
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	6 787	4 499	2 287
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 566 048	1 336 281	229 767
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	2 200 000		2 200 000
Créances rattachées à des participations		BB	BC	11 549 024		11 549 024	
Autres titres immobilisés		BD	BE	350		350	
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières*	BH	BI	71 808		71 808		
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	15 412 356	1 356 728	14 055 627	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	93 365		93 365
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 240 326	643 018	597 308
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD	CE	1 364		1 364
	Disponibilités	CF	CG	8 335 034		8 335 034	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	412 338		412 338	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	10 082 429	643 018	9 439 411	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO		25 494 785	1 999 746	23 495 038	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



## 2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS DCB INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 3 000 000.....)	DA		3 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD		300 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH		15 105 360	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		( 39 169)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL		18 366 190	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		250 000	
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		250 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT		1 961 640	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		922 921	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV		823 259	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		588 189	
	Dettes fiscales et sociales	DY		551 762	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA		8 202		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		22 873	
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC		4 878 847	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE		23 495 038	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		2 585 406		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



## 2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	4 089 433	4 089 433	FI	4 089 433
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 089 433	4 089 433	FL	4 089 433
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	102 101	
	Autres produits (1) (11)			FQ	12 445	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	4 203 979
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	2 669 822	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	93 769	
	Salaires et traitements*			FY	1 155 600	
	Charges sociales (10)			FZ	525 243	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements (14) - dotations aux provisions*		GA	63 736	
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	250 000		
	Autres charges (12)		GE	487		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	4 758 660	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	( 554 680)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	586 790	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	184 674	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	25 100	
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	796 565	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	159 117	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	159 117	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	637 447	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	82 766	

(RENOVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Cegid Group



## 2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

\* article 53 A  
des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise SAS DCB INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/> *		
		<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	171	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	121 764	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	121 936	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	( 121 936 )	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	5 000 544	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	5 039 714	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	( 39 169 )	
RENNVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	90 971
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	586 791	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	1 237	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI	21 901	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	540		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
Pénalités, amendes fiscales et pénales	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	171			
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	15 128			
Autres charges	106 636			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.



## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : DCB INTERNATIONAL

Les comptes ont été établis conformément au règlement ANC N° 2016-07 et mention de l'application des adaptations professionnelles (PCG art 831-1)

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 23 495 039 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 39 169 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/03/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

### *Règles générales*

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

### *Immobilisations corporelles et incorporelles*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### **Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 4 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 2 à 4 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : de 3 à 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 3 à 8 ans
- \* Matériel informatique : 2 à 5 ans
- \* Mobilier : 1 à 8 ans



## Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### *Titres de participations*

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### *Créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### *Provisions*

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### *Frais d'émission des emprunts*

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### *Produits et charges exceptionnels*

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### *Engagement de retraite*

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,35 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 60-67 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2024



## Faits caractéristiques

### *Autres éléments significatifs*

Depuis le 1er janvier 2023, la société DCB International est mère d'un groupe intégré fiscalement dont la filiale est la SAS DCB Capital.

La convention de répartition de l'impôt société choisie par le groupe peut se résumer ainsi :

- la filiale comptabilise sa charge d'impôt comme si elle n'était pas membre du groupe, la société mère tête de groupe inscrivant dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et la charge d'impôt cumulée comptabilisée par la filiale et par elle-même.
- la dette d'impôt société est transférée par la filiale à la société mère tête de groupe.

Transactions réalisées avec des parties liées :

Les transactions réalisées par notre société avec des parties liées étant conclues à des conditions normales de marché, aucune information spécifique n'est à relater à ce sujet.



## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 337			18 337
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>18 337</b>			<b>18 337</b>
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 787			6 787
- Installations générales, agencements aménagements divers	906 019	4 330		910 349
- Matériel de transport	303 774		33 176	270 598
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	382 808	2 294		385 102
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 599 388</b>	<b>6 624</b>	<b>33 176</b>	<b>1 572 836</b>
- Participations évaluées par mise en - Autres participations	10 100 146	4 399 074	750 195	13 749 025
- Autres titres immobilisés	350			350
- Prêts et autres immobilisations financières	71 808			71 808
<b>Immobilisations financières</b>	<b>10 172 304</b>	<b>4 399 074</b>	<b>750 195</b>	<b>13 821 183</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>11 790 030</b>	<b>4 405 698</b>	<b>783 371</b>	<b>15 412 356</b>



## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		6 624	4 399 074	4 405 698
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>6 624</b>	<b>4 399 074</b>	<b>4 405 698</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		33 176	750 195	783 371
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>33 176</b>	<b>750 195</b>	<b>783 371</b>



## Notes sur le bilan

### Liste des filiales et participations

Les comptes annuels 2024 des sociétés WateréCoquette et Coop'Mag ne nous ont pas été communiqués lors de l'établissement de la présente annexe.

Les autres participations françaises détenues à moins de 10% concernent les sociétés WateréCoquette.

Tableau réalisé en Kilo-Euro

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par la société

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
<b>A. RENSEIGNEMENTS DETAIL SUR CHAQUE TITRE</b>										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS DCB CAPITAL	5 000	18 414	100,00	2 161	2 161	10 796		32	1 307	
- Participations (détenues entre 10 et 50% )										
SARL COOP'MAG			35,00	9	9					
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOB SUR LES AUTRES TITRES</b>										
- Autres filiales françaises				30	30					
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françai										
- Autres participations étrangè										



## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 799	148		15 947
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>15 799</b>	<b>148</b>		<b>15 947</b>
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 482	1 018		4 500
- Installations générales, agencements aménagement divers	663 626	43 302		706 928
- Matériel de transport	287 801	5 945	23 148	270 598
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	345 433	13 323		358 756
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 300 341</b>	<b>63 588</b>	<b>23 148</b>	<b>1 340 782</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 316 140</b>	<b>63 736</b>	<b>23 148</b>	<b>1 356 729</b>

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
<b>Ventilation des dotations</b>			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	148	63 588	63 736
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>148</b>	<b>63 588</b>	<b>63 736</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés		23 148	23 148
Eléments mis hors service			
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>23 148</b>	<b>23 148</b>



## Notes sur le bilan

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 13 366 863 Euro et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	11 549 025		11 549 025
Prêts			
Autres	71 808		71 808
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	93 365	93 365	
Autres	1 240 327	1 240 327	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	412 338	412 338	
<b>Total</b>	<b>13 366 863</b>	<b>1 746 030</b>	<b>11 620 833</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
Int.courus s/creance part	573 582
Clients - factures à établir	55 334
Etat - produits à recevoir	1 686
Associés intérêts	12 453
Divers - produits à recevoir	21 814
<b>Total</b>	<b>664 868</b>



## Notes sur le bilan

### Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	25 100		25 100	
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	643 018			643 018
<b>Total</b>	<b>668 118</b>		<b>25 100</b>	<b>643 018</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation				
Financières			25 100	
Exceptionnelles				

### Capitaux Propres

#### Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 3 000 000,00 Euro décomposé en 8 000 titres d'une valeur nominale de 375,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	8 000	375,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	8 000	375,00

### Provisions pour risques et charges

Méthodes utilisées pour le calcul des provisions :

Les provisions pour charges concernent les contrats de promotion immobilière pour lesquels des problématiques techniques sont en suspens et pourraient engendrer des sorties de ressources sans contrepartie au moins équivalente pour la société.



## Notes sur le bilan

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		250 000			250 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	80 200		80 200		
<b>Total</b>	<b>80 200</b>	<b>250 000</b>	<b>80 200</b>		<b>250 000</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		250 000	80 200		
Financières					
Exceptionnelles					



## Notes sur le bilan

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 878 848 Euro et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	1 961 640		1 961 640	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	922 921	591 120	331 801	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	588 189	588 189		
Dettes fiscales et sociales	551 763	551 763		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	831 461	831 461		
Produits constatés d'avance	22 873	22 873		
<b>Total</b>	<b>4 878 848</b>	<b>2 585 406</b>	<b>2 293 441</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 835 000			
Emprunts remboursés sur l'exercice :	587 271			

Souscription d'un emprunt obligataire de 1 835 000 € sur 30 mois

## Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenue	160 121
Int.courus/aut.empr.oblig	126 640
Dettes provis. pr congés à payer	88 718
Charges sociales s/congés à payer	40 909
Tvts à payer	10 883
<b>Total</b>	<b>427 271</b>



## Notes sur le bilan

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Divers cca	412 338		
<b>Total</b>	<b>412 338</b>		

## Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Prod.constates d avance	22 873		
<b>Total</b>	<b>22 873</b>		



## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Résultat financier

	31/12/2024	31/12/2023
Produits financiers de participation	586 791	739 386
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	184 675	43 277
Reprises sur provisions et transferts de charge	25 100	
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>	<b>796 565</b>	<b>782 664</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions		25 100
Intérêts et charges assimilées	159 118	35 207
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>	<b>159 118</b>	<b>60 307</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>637 448</b>	<b>722 356</b>

### Charges et Produits exceptionnels

#### Résultat exceptionnel

#### Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	171	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	15 128	
Autres charges	106 636	
<b>TOTAL</b>	<b>121 936</b>	



## Autres informations

### Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : CAUDARD-BREILLE GROUP

Forme : S.A.S.

SIREN : 841470792

Au capital de : 45 000 000 euros

Adresse du siège social :  
113 Chemin de Fontanières  
69350 LA MULATIERE

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Cautions	
Cautions crédit bail immobilier Club de Limonest	550 000
Cautions Financière de la Part Dieu	45 800 000
Cautions DCB Capital	6 930 000
Cautions CB GROUP	55 000
Avals et cautions	53 335 000
Engagements en matière de pensions	61 834
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
<b>Total</b>	<b>53 396 834</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

La société DCB International s'est portée caution pour :

- La SCI Club de Limonest à hauteur de 550 000 euros en garantie d'un crédit-bail immobilier de 2 850 000 euros souscrit auprès du Crédit Agricole,

- La SNC Financière de la part Dieu à hauteur de 45 800 000 euros en garantie d'une ligne de crédit souscrit auprès de la Caisse d'Epargne



## Autres informations

- La SAS DCB Capital au profit de la SASU CAP IMMO 528 à hauteur de 6 930 000 euros en garantie d'une opération de promotion immobilière concernant le projet " M LYON".

**SAS DCB INTERNATIONAL**

113 chemin de Fontanières  
69350 LA MULATIERE

Clotilde DEJEURE  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes

Carine MONTJOUVENT  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes

Alice FOUSSIN  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes

Amandine DELAYANCE  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Aux Associés,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS DCB INTERNATIONAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

SOCIÉTÉ  
D'EXPERTISE COMPTABLE  
ET DE COMMISSARIAT  
AUX COMPTES

INSCRITE  
AU TABLEAU DE L'ORDRE  
DES EXPERTS-COMPTABLES  
DE LA RÉGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

INSCRITE  
À LA COMPAGNIE  
RÉGIONALE  
DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES DE  
LYON-RHÔNE

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

**SAS DCB INTERNATIONAL**

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels au 31/12/2024

Page 4

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 10 juillet 2025

**Le Commissaire aux Comptes  
SAS OHAYON**

Signé par Carine Montjouvent  
Le 10/07/2025

ID: tx\_wEYJ2QkLbn9o



**Carine MONTJOUVENT**